



Beaucouzé

guide PRATIQUE

Edition 2014



sommaire 2014

➤ Vie municipale.....	3 - 7
Coordonnées et services de la mairie, plan, compétences...	
➤ Démarches administratives.....	8 - 11
Carte d'identité, passeport, permis de construire...	
➤ Solidarité.....	12 - 13
CCAS, emploi, logement, assistant social...	
➤ Culture, sports et loisirs	14 - 15
Médiathèque, MCL, Grange Dîmière, sports...	
➤ Enfance, Jeunesse, Aînés.....	16 - 18
Écoles, Maison de l'enfance, Mission Jeunesse-Aînés...	
➤ Contacts utiles.....	19

Les informations sont actualisées sur le site internet www.ville-beaucouze.fr



Vie municipale

➤ Coordonnées

Hôtel de ville

Esplanade de la Liberté

CS 40001

49071 BEAUCOUZÉ Cedex

Tel. 02 41 48 00 53 / Fax. 02 41 48 18 19

www.ville-beaucouze.fr

mairie@ville-beaucouze.fr



➤ Les services de la mairie

Horaires d'accueil

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

8h30-12h / 14h30-17h15

Mercredi : 8h30-12h / 13h30-18h

Samedi : 8h30-12h

- **Urbanisme** : urbanisme@ville-beaucouze.fr
- **Communication** : communication@ville-beaucouze.fr
- **Formalités administratives** : formalites.administratives@ville-beaucouze.fr
- **Centre Communal d'Action Sociale** : social@ville-beaucouze.fr
- **Logement** : logement.social@ville-beaucouze.fr
- **Services techniques** : secretariat.technique@ville-beaucouze.fr
- **Comptabilité** : comptabilite@ville-beaucouze.fr
- **Ressources humaines** : ressources.humaines@ville-beaucouze.fr

Vie municipale

Plan de Beaucouzé



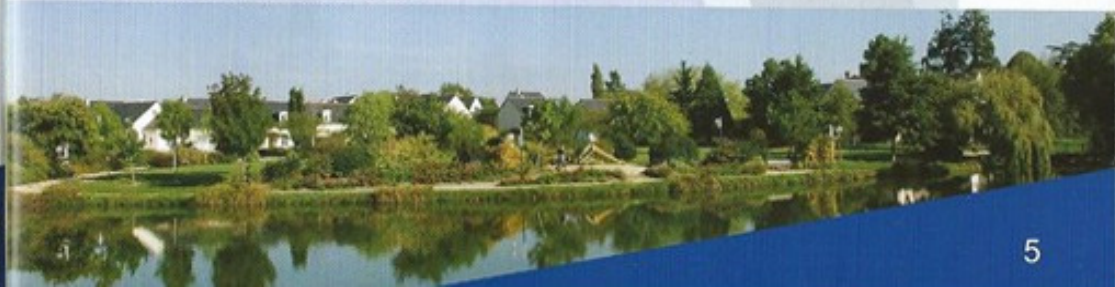
Les compétences de la Commune

- › **Culture** : Gestion de la médiathèque, de la Grange Dîmière, organisation de manifestations culturelles.
- › **Enseignement** : Création, gestion et financement des écoles maternelles et élémentaires.
- › **Etat civil** : Enregistrement des naissances, mariages et décès, établissement de documents officiels (voir section « Les démarches administratives » p.8).
- › **Entretien de la voirie communale**
- › **Organisation des élections**
- › **Protection de l'ordre public local** (pouvoir de police du maire).
- › **Sanitaire et social** : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Jeunesse, Aînés, portage des repas...
- › **Sports et loisirs** : Création et gestion des équipements sportifs, soutien financier des activités sportives.
- › **Urbanisme** : Aménagement et développement de la commune, délivrance des permis de construire...

Les compétences d'Angers Loire Métropole

La commune de Beaucouzé fait partie de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole dont les compétences sont les suivantes :

- › **Déplacements** : Voies structurantes d'intérêt communautaire, transports urbains.
- › **Economie** : Développement économique, enseignement-formation-recherche, tourisme.
- › **Environnement** : Eau et assainissement, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, déchets, air et bruit.
- › **Solidarité** : Politique de la ville, équilibre social de l'habitat, accueil des gens du voyage, participation financière au secours et à la lutte contre les incendies.
- › **Territoire** : Aménagement de l'espace communautaire, espaces verts d'intérêt communautaire.



Vie municipale

Le Conseil municipal

Gérard Nussmann

Urbanisme, environnement
et déplacement
- 1^{er} adjoint -



Anne Houis

Voirie, espaces verts
et espace rural



Jean-Yves Ménard

Patrimoine et économie
d'énergie



Marie-José Esnault

Solidarité et aînés



Yves Meignen

Conseiller municipal
délégué aux finances et au
développement économique



**Didier
Roisné**

Maire



Pascale Galéa

Vie scolaire, enfance
et intercommunalité



André Bonnaud

Sports et loisirs



Hélène Bernugat

Vie associative, jeunesse
et démocratie



Yves Colliot

Culture et communication



Laure Massiot

Conseillère municipale
déléguée à la communication



Les Conseillers municipaux

Nicole Whittington-Thuleau, Serge Labarre, Françoise Mouchel, Didier Ruiz, Véronique Gaudichet, Olivier Lafuente, Xavier Anaïs, Agnès Barbelivien, Yaëlle Yvinec, Nathanaël Wallenhorst, Emmanuelle Vende, Jean-Luc Cordier, Nelly Dande, Joël Gachot, Bertrand Guiheneuf, Jessica Guichard.

Démarches Administratives

➤ État civil

Démarche	Pièces à fournir	Service concerné	À noter
Carte d'électeur	> Carte nationale d'identité sécurisée ou toute pièce prouvant la nationalité française > Eventuellement carte d'identité d'un pays européen > Justificatif de domicile récent (facture eau, électricité, gaz...)	Service des élections	Signaler tout changement de domicile même à l'intérieur de la commune Démarche possible en ligne
Carte d'identité sécurisée	> 2 photos d'identité récentes, identiques, tête nue, non découpées, format 22x45 mm, sur fond de couleur claire > Si 1ère demande : acte de naissance (extrait ou copie intégrale avec filiation de moins de 3 mois) > Ancienne carte d'identité ou attestation de perte ou de vol > Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, électricité, gaz...) > Carte d'identité du représentant légal présent au moment de la demande > En cas de divorce ou de séparation : décision de justice mentionnant les conditions de l'exercice de l'autorité parentale > En cas de tutelle : délibération du conseil de famille ou décision de justice désignant le tuteur	Mairie du lieu de domicile	Présence du demandeur obligatoire (prise d'empreintes digitales) En cas de perte ou de vol : 1 timbre fiscal à 25€ Carte d'identité valable 15 ans pour les personnes majeures valable pour les cartes délivrées du 02/01/04 au 31/12/13

Démarche	Pièces à fournir	Service concerné	À noter
Déclaration de perte	> Si possible pièce d'identité avec photo	Mairie du lieu de domicile	La déclaration se fait automatiquement avec une demande de renouvellement du document perdu
Passeport biométrique	Uniquement sur rendez-vous pour dépôt du dossier et retrait du passeport	Service Etat Civil	Moins de 15 ans : 17€ 15 à 18 ans : 42€ Plus de 18 ans : 86€
Recensement service national	> Pièce d'identité de l'intéressé(e) > Livret de famille des parents	Mairie du lieu de domicile	Présence de l'intéressé-e ou du représentant légal Démarche obligatoire à partir du jour des 16 ans Démarche possible en ligne
Déclaration de décès	> Livret de famille ou extrait d'acte de naissance du défunt > Certificat médical constatant le décès	Mairie du lieu de décès	La déclaration doit se faire dans les 24h suivant le décès, par un parent ou une personne munie d'une pièce d'identité pouvant donner des renseignements sur le défunt
Déclaration de reconnaissance d'un enfant	> Pièce d'identité du ou des déclarant(s) > Eventuellement copie de l'acte de naissance de l'enfant ou du livret de famille lorsqu'il s'agit d'une reconnaissance postérieure à la naissance	Service d'Etat Civil	La déclaration peut être faite par le père ou conjointement par les deux parents avant la naissance et uniquement par le père après la naissance



Démarches Administratives

Démarche	Pièces à fournir	Service concerné	À noter
Déclaration de naissance	> Livret de famille et copie de l'acte de reconnaissance anticipée > Demande de choix de nom de famille > Certificat du médecin > Pièce d'identité des deux parents	Mairie du lieu de naissance	La déclaration doit être faite dans les 3 jours suivants la naissance, jour de l'accouchement non compris
Mariage	> Retrait du dossier en mairie dans l'année précédant la célébration > Dépôt du dossier avec présence des futurs époux entre 1 et 3 mois avant la célébration	Mairie du lieu de domicile ou de résidence	Pour les personnes de nationalité étrangère, prendre contact avec le service des mariages
Certificat d'hérédité	Prendre contact avec le service Etat Civil		
Livret de famille (duplicata)	Demande reprenant l'état civil des époux ou parents, des enfants, ainsi que les dates de mariage, naissance... (formulaire à retirer en mairie)	Mairie du lieu de domicile	Démarche possible en ligne
Légalisation de signature	> Pièce d'identité > Document officiel devant être signé ou document prouvant que la signature doit être authentifiée	Mairie du lieu de domicile	Présence du demandeur obligatoire afin de signer lui-même le document devant l'agent d'Etat civil
Visa de validation du permis de chasser	> Permis de chasser > Timbre à régler sur place - Attestation d'assurance chasse		

Urbanisme

Démarche		Pièces à fournir	Service concerné	Délai d'instruction
Certificat d'urbanisme		Voir le site service-public.fr	Mairie de la commune où se trouve le terrain	> 1 mois pour un certificat d'information > 2 mois pour un certificat opérationnel
Permis	de construire (maison individuelle)	Voir le site service-public.fr	Service Urbanisme	2 mois
	de construire (autres)			3 mois
	d'aménager			3 mois
Déclarations préalables	maison individuelle (ex : clôture, abri de jardin...)	Voir le site service-public.fr	Service Urbanisme	1 mois
	division foncière			
	autres			



Solidarité

Le CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social. Il a pour mission d'aider et d'accompagner les personnes âgées, handicapées, les enfants et familles en difficulté. Il procède à l'instruction des demandes d'aide sociale.

La Maison de la Solidarité



Centre Communal d'Action Sociale
Maison de la Solidarité - 3 rue du Bourg de Paille (face à la Mairie)
Tél. : 02 41 48 18 59 - social@ville-beaucouze.fr
Ouverture : 8h30-12h et 14h-17h fermé les mercredis après-midi

Logement social

Service logement social

De 8h30 à 12h00 et de 14h à 17h ou sur rendez-vous.
Fermé le mercredi après-midi.
02 41 48 18 59
logement@ville-beaucouze.fr

Conseillère en Economie sociale et Familiale

Sur rendez-vous
02 41 48 19 19

Emploi

Point Emploi Communautaire

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h sur rdv
02 41 24 16 00 ou 06 71 01 17 45 - dfortier@mla49.org

Assistant social

Le jeudi de 9h à 12h. Sur rendez-vous.
02 41 96 97 20

CAF – Action sociale

Sur rendez-vous les 1^{er} et 3^e lundi après-midi du mois
02 41 22 38 38

Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille (CIDFF)

Le CIDFF propose une information juridique sur le droit de la famille, des femmes, du travail et toutes les questions de droit relatives à la vie quotidienne.

Permanence le 3^e vendredi du mois de 9h à 12h
02 41 86 18 04

Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique (CLIC)

Ce service s'adresse aux personnes de plus de 60 ans et à leur famille. Il propose un temps d'accueil et d'échange afin d'informer, de conseiller et d'orienter sur les problématiques de l'avancée en âge.

Sur rendez-vous le 3^e lundi du mois de 15h30 à 17h
5 rue René Hersen – Avrillé
Tous les jours sauf le mercredi de 13h30 à 17h30
02 41 05 11 08

Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

Cette association propose des services d'aide à la vie quotidienne pour les familles et les personnes âgées.

Maison des Associations – Rue du Prieuré
Mardi et vendredi de 14h à 17h
02 41 87 44 93

Culture, sports et loisirs

La Médiathèque Anita Conti

Livres, bande-dessinées, journaux, DVD et CD, la médiathèque possède un fonds documentaire important pour satisfaire les goûts de tous.

La médiathèque propose tout au long de l'année des animations culturelles : rencontres avec des auteurs, présentation de nouveautés, découvertes musicales, lectures de conte, etc.

Rue du Grand Pin
02 41 48 05 35
mediatheque@ville-beaucouze.fr



Horaires période scolaire

Mardi : 16h30-18h30
Mercredi : 9h30-12h30 et 13h30-18h30
Jeudi : 16h30-18h30
Samedi : 9h30-12h30 et 13h30-17h30

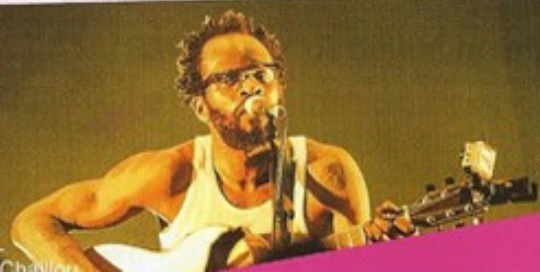
Horaires vacances

Mardi, mercredi et jeudi : 13h30-18h30
Samedi : 13h30-17h30

La Grange Dîmière

La Grange Dîmière est un lieu d'exposition permanent dédié aux arts. Cet espace est ouvert aux artistes. Pour y exposer ils doivent adresser une demande de location.

Rue du Prieuré
02 41 48 00 53 - grangedimiere@ville-beaucouze.fr



La Maison de la Culture et des Loisirs (MCL)

La MCL accueille de nombreux spectacles pendant une saison culturelle riche : théâtre, concerts, cirque contemporain... La saison commence en septembre et se termine en juin, des abonnements sont proposés.

De nombreuses salles sont également disponibles en location pour les particuliers et les professionnels.

Rue du Grand Pin - 02 49 87 21 90 - mcl@ville-beaucouze.fr
Pour réserver une salle (du mardi au vendredi de 17h à 19h)

La Maison des Associations

Place Paul Fessart
02 41 72 50 43

Le complexe sportif Jacques Aubineau

Gardiens : 02 41 48 15 62
Salle de réunion : 02 41 73 85 75
Vestiaires-tribunes : 02 41 48 08 74

5 bis avenue de la Grange aux Belles
Permanence animation sport tous les mercredis de 17h30 à 19h
06 62 81 55 04 - complexe.sportif@ville-beaucouze.fr

Le complexe sportif La Haye

Rue de la Houssaye
> Le Domino
> Centre aqualudique intercommunal Couzé'O (ouverture 2014)
> Terrain multisports (ouverture 2014)

Salle de tennis

Rue de Haute Roche
02 41 48 53 85

Terrain de bi-cross

Rue du Grand Pin
En accès libre

Skate Park

Rue du Grand Pin
En accès libre

Enfance - Jeunesse Aînés

Écoles publiques

- > **Groupe scolaire Maurice Ravel**
3 bis avenue de la Grange aux Belles
Ecole maternelle 02 41 36 02 04
Ecole primaire 02 41 73 22 11
Cantine 02 41 73 13 84
- > **Groupe scolaire Jacques Prévert**
1 rue du Grand Pin
Ecole maternelle 02 41 73 24 70
Ecole primaire 02 41 48 11 51
Cantine 02 41 73 13 23

École privée

- > **Groupe scolaire Saint Etienne**
7 rue de Montreuil
02 41 36 00 68

Restauration scolaire et accueil périscolaire

02 41 48 14 16

Pour alimenter votre compte :

- > Paiement sur la borne avec le badge de l'enfant à l'accueil de la mairie
- > Par chèque, espèces ou carte bancaire au Service comptabilité tous les jours aux horaires d'ouverture de la mairie (le samedi : uniquement par chèque).
- > En ligne : www.ville-beaucouze.fr, rubrique « Paiements en ligne »

Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Anne-Laure VILLADIER (coordinatrice)
06 82 63 51 11 (de 9h à 18h)
coordination.tap@ville-beaucouze.fr



Maison de l'Enfance

1 rue des Primevères

- > **Crèche familiale**
Permanence de la puéricultrice le jeudi de 17h à 19h ou sur rdv.
02 41 48 10 94
- > **Puéricultrice**
Secrétariat de circonscription
02 41 96 97 20
- > **Halte garderie**
Accueil des enfants :
lundi et vendredi de 8h45 à 12h30
mardi et jeudi de 8h45 à 17h30
Inscriptions sur rdv.
02 41 48 39 39
- > **Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**
Permanence le mercredi de 17h à 18h
Inscriptions le dernier mercredi du mois de 17h30 à 19h
02 41 36 18 19
- > **Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)**
Permanence tous les vendredis de 13h15 à 17h45
02 41 34 85 18 - www.assistantsmaternels49.fr

Maison de l'Hermitage

Salles communales accueillant prioritairement des animations pour les Aînés.

Allée de l'Hermitage
02 41 48 35 65

Enfance - Jeunesse Aînés

➤ Mission Jeunesse-Aînés

Le Domino - 1 rue de la Houssaye
02 41 72 81 89

Coordination : 06 61 35 45 10

Équipe jeunesse : 06 19 62 51 05

mission.jeunesse.beaucouze.llo@gmail.com



Fête de la musique

> Jeunesse

- Accueil collectif des 11-17 ans
- Local de répétition : valorisation des pratiques musicales amateurs
- Animation du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et du Conseil Municipal des Enfants (CME)
- Pour les 15 - 25 ans : chantiers de jeunes bénévoles, festival des engagements et initiatives, Atelier Jeunes Vacances, Bafa, Service civique...
- Accompagnement de projets et initiatives des jeunes de plus de 15 ans et de jeunes adultes
- Evénements locaux et manifestations : Fête de la Musique...

> Aînés

- Suivi du Conseil des Aînés (CDA)
- 3ème dimanche du mois : animations pour personnes seules et isolées (Les Amis du 3D)
- Mise en œuvre d'actions intergénérationnelles

Horaires

Pour les 11/18 ans

Ouverture annuelle : mercredi et samedi de 14h à 18h30

Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 14h à 18h30 (sauf jours fériés)

Pour les 16/25 ans

Ouverture annuelle : vendredi de 17h à 19h, accompagnement de projets ou initiatives sur rendez-vous du mardi au samedi

Vacances scolaires : accompagnement de projets ou initiatives sur rendez-vous du lundi au vendredi, soirées ponctuelles

Fermeture annuelle 1ère quinzaine d'août.

Contacts utiles

➤ Correspondants presse

Courrier de l'Ouest

Philippe MARTIN - 06 86 46 56 09
philcolby@live.fr

Ouest-France

Jacqueline ROCHER - 06 30 85 62 39
jacqueline-rocher@orange.fr

➤ La Poste

Rue de la Renaissance
02 41 36 81 12

➤ Le presbytère

3 rue du Prieuré

02 44 85 06 59 - paroisse49070@club-internet.fr

➤ Déchèteries

Tél. : 0 800 41 88 00

> Recyclerie-déchèterie Emmaüs

Le Sauloup - Route de Saint-Léger
49070 Saint-Jean-de-Linières

> Déchèterie des Brunelleries

Ecopole Anjou-Loire
49080 Bouchemaine

> Déchèterie de la Baumette

Allée Seuil en Maine - 49000 Angers

> Déchèterie du Petit Guichard

49480 Saint-Sylvain d'Anjou

> Déchèterie du Haut Coudray

Z.I. du Haut Coudray
49460 Montreuil-Juigné

> Déchèterie de la Claie Brunette

D 751 - Route des Coteaux
49610 Juigné-sur-Loire

> Déchèterie du Lac Bleu

Rue de la Ternière - 49240 Avrillé

> Déchèterie de Villechien

Rue de la Papeterie
49124 Saint-Barthélemy-d'Anjou



Beaucouzé

guide PRATIQUE

HÔTEL DE VILLE
ESPLANE DE LA LIBERTÉ - CS 40 001 - 49071 BEAUCOUZÉ CEDEX
TEL : 02 41 48 00 53 - FAX : 02 41 48 18 19
www.ville-beaucouze.fr - Courriel : maire@ville-beaucouze.fr

Beaucouzé